



Assemblée générale

Soixante-sixième session

31^e séance plénière

Mardi 4 octobre 2011, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 110 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/66/1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que le Secrétaire général a présenté son rapport annuel (A/66/1) à l'Assemblée générale à sa 11^e séance plénière, le 21 septembre.

M. Nishida (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession aux fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Le Japon a le plus grand respect pour la maîtrise avec laquelle vous dirigez les travaux de la présente session et est prêt, encore une fois, à y contribuer à vos côtés. Je tiens également, au nom du Japon, à féliciter sincèrement le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, des efforts inlassables qu'il déploie à la tête des différentes activités de l'ONU, ainsi que de son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation (A/66/1).

J'ai distribué des exemplaires de ma déclaration en salle, et je me tiendrai donc, dans ma déclaration, à quelques faits concis qui me semblent les plus importants.

Comme le Secrétaire général l'a souligné à plusieurs reprises dans son rapport, cette année aura été une année extraordinairement éprouvante pour mon

pays, le Japon. Six mois après le grand séisme qui a frappé l'est du Japon, nous réitérons toute notre gratitude aux esprits secourables qui nous ont tendu la main dans le monde entier. Le Gouvernement japonais a mis toutes ses ressources à contribution pour remettre en état et reconstruire les zones touchées par la catastrophe. Dans les centrales nucléaires de Fukushima Daiichi, tout est mis en œuvre pour avancer l'échéance prévue actuellement afin de parvenir à l'arrêt à froid d'ici la fin de l'année civile.

Même s'il est à regretter que certains pays continuent d'imposer des restrictions injustifiées aux produits en provenance du Japon, notre gouvernement continuera de fournir ponctuellement et précisément des informations sur cette situation, de la façon la plus transparente.

Au premier plan des défis que doit relever l'ONU se trouve la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Pour réaliser les OMD d'ici à la date butoir de 2015, la communauté mondiale doit faire clairement la preuve de sa volonté politique et collaborer avec toutes les parties prenantes afin d'obtenir des résultats concrets dans la période qui reste à courir. De son côté, le Japon réaffirme son attachement inébranlable aux OMD, en particulier ceux qui portent sur la santé et l'éducation.

S'agissant de la sécurité humaine, un important pas en avant a été fait avec l'adoption en juillet 2010 de la résolution 64/291, intitulée « Suite donnée au

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



paragraphe 143 sur la sécurité humaine du Document final du Sommet mondial de 2005 ». Sur la base de cette résolution, un rapport du Secrétaire général sera publié au cours de la soixante-sixième session, et le Japon espère débattre de cette question extrêmement importante à l'Assemblée générale.

Les opérations de maintien de la paix permettent la réalisation des principes les plus fondamentaux de l'Organisation. Le Japon a à cœur de contribuer à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud dans les domaines dans lesquels il excelle. Cela comprendra le déploiement de personnel des forces d'autodéfense japonaises au siège de la Mission en qualité d'officiers d'état-major ainsi que l'envoi éventuel d'une unité du génie des forces d'autodéfense une fois que l'étude nécessaire sur le terrain aura été réalisée.

Le Japon continue d'appuyer et de préconiser une conception intégrale de la consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix a pour mandat de promouvoir ce type de stratégie intégrée afin de briser le cercle vicieux du conflit et de la pauvreté et de combler certaines des lacunes les plus manifestes.

L'ONU doit également jouer un rôle dynamique dans le processus de paix au Moyen-Orient. Le Japon comprend pleinement les aspirations sincères des Palestiniens à l'édification de leur propre nation et espère vivement une reprise immédiate des négociations directes entre les parties. Le Japon demande à chacun de s'abstenir de toute provocation susceptible de nuire au processus de paix. Un gel complet des activités de peuplement est essentiel à cet égard. Le Japon est déterminé à contribuer sans relâche aux efforts déployés par la communauté internationale pour mettre en œuvre la solution des deux États.

Concernant une nouvelle Libye, l'appui continu de la communauté internationale est essentiel. Le Japon salue l'impulsion donnée par l'ONU au niveau de la coordination de l'assistance internationale. Le Japon appuiera les efforts d'édification de la nation déployés par le pays, en mettant à contribution son savoir-faire et ses capacités technologiques. Le Japon a d'ailleurs décidé de verser 2 millions de dollars à cette fin, par l'entremise du Comité international de la Croix-Rouge, et d'appuyer un premier déblocage d'avoirs libyens gelés correspondant à 1,5 milliard de dollars.

Dans le cadre de nos efforts pour faire progresser la paix et la sécurité dans le monde, le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont un objectif

primordial de toutes les nations, y compris le Japon. C'est la raison pour laquelle le Japon va cette année encore présenter un projet de résolution appelant à une action unifiée en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires.

Concernant les changements climatiques, notre objectif final est d'adopter rapidement un nouveau document juridique unique et exhaustif qui établisse un cadre international équitable et efficace auquel participent toutes les grandes économies. À cette fin, il est important de réaliser des progrès à la dix-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra prochainement à Durban.

Il est nécessaire que l'appui international soit assuré, à partir de 2012, de la façon la plus fluide. Le Japon continuera d'y contribuer, en s'employant notamment à la mise en place rapide du Fonds pour le climat. Le Japon pense que la transition à une économie verte est une approche efficace et adaptée dans l'optique d'un développement durable. À cet égard, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable doit être l'occasion de formuler notre détermination et les mesures concrètes qui s'imposent pour assurer la transition vers une économie verte.

Dans le domaine des droits de l'homme, le Japon demeure déterminé à jouer un rôle actif dans les débats tenus à l'Assemblée générale, à la Troisième Commission et au Conseil des droits de l'homme. Les travaux et les fonctions du Conseil des droits de l'homme doivent faire l'objet d'un examen permanent.

Les questions de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes doivent être activement intégrées aux activités de l'ONU. Après avoir assisté à la création d'ONU-Femmes l'année dernière, nous considérons qu'il est opportun de poursuivre sur cette lancée en réaffirmant notre attachement à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Une réforme globale du système des Nations Unies ne saurait être considérée comme un succès tant que n'a pas été réalisée une réforme de fond du Conseil de sécurité. Les négociations intergouvernementales menées pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée ont accru la dynamique en faveur de cet effort. Nous devons accélérer le processus de réforme qui stagne actuellement en agissant de façon dynamique et avec toute l'urgence requise. À cette fin,

nous comptons, Monsieur le Président, sur la conviction que vous avez de la nécessité d'une réforme rapide du Conseil de sécurité et sur votre remarquable impulsion pour faire avancer le processus dans la transparence et obtenir des résultats concrets à la présente session.

La stagnation tenace de l'économie mondiale actuellement a eu des répercussions néfastes sur la situation financière des États Membres. Ne perdant pas de vue nos efforts dans le sens d'une gestion transparente, responsable et efficace de l'ONU, nous appelons à la rationalisation du Secrétariat. Le redéploiement des ressources existantes doit être la première préoccupation si l'on veut satisfaire aux nouveaux critères de financement. Au cours des consultations à venir sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 et le budget pour les missions de maintien de la paix, la discipline financière et la rentabilité doivent faire l'objet de la plus grande attention. À cet égard, le Japon se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général pour réduire de 3 % son projet de budget programme.

Je terminerai aujourd'hui en réaffirmant une fois de plus le désir du Japon de prendre part aux efforts visant à rendre l'ONU plus efficace et plus efficiente, efforts auxquels il est fermement attaché.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite du rapport du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, sur l'activité de l'Organisation (A/66/1).

Le monde connaît actuellement un développement, une transformation et des changements majeurs. La multipolarisation et la mondialisation économique s'accroissent. De nouvelles mutations apparaissent au sein de la gouvernance économique mondiale. Parallèlement, il faut encore venir à bout des graves conséquences de la crise financière internationale et c'est toujours l'incertitude en ce qui concerne le relèvement économique. En outre, la crise de la dette est toujours aussi aiguë et les cours des produits de base continuent d'augmenter. La situation internationale en matière de sécurité est devenue de plus en plus compliquée et des foyers de tensions ne cessent d'apparaître au niveau des régions. La situation demeure précaire en Asie occidentale et en Afrique du Nord.

Au cours de l'année écoulée, l'ONU a promu activement la coopération multilatérale face à la

multiplicité des menaces et des défis. Celle-ci a joué un rôle important dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, face aux catastrophes naturelles, dans les secours humanitaires, le déploiement des opérations de maintien de la paix, l'aide à la reconstruction après les conflits et l'examen des questions liées aux changements climatiques et à la santé mondiale. Elle a en outre fait beaucoup dans les domaines comme la conservation de l'énergie et de la sécurité alimentaire, la lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme.

Je saisis ici cette occasion pour adresser au Secrétaire général les félicitations de ma délégation pour le travail difficile et remarquable qu'il a réalisé au cours de l'année écoulée.

Le monde se trouve actuellement à un nouveau tournant critique dans ses efforts de développement. Le développement durable demeure une tâche ardue. L'irrégularité du développement Nord-Sud reste prononcée. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est une question urgente.

L'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle de premier rang et central dans le développement international. Le plus urgent est de donner suite aux différents objectifs et programmes. Nous devrions accorder une attention particulière aux difficultés spécifiques rencontrées par les pays en développement.

L'année prochaine, l'Organisation des Nations Unies organisera la Conférence des Nations Unies sur le développement durable au Brésil, qui aura des répercussions considérables sur le programme d'action international relatif au développement et à l'environnement. La Chine espère que la Conférence fera le point sur la coopération internationale entreprise dans ces domaines au cours des deux dernières décennies, qu'elle stimulera le consensus et qu'elle prendra des mesures spécifiques en vue de promouvoir la cause mondiale du développement durable.

La Conférence et ses réunions préparatoires devraient reprendre l'esprit et les principes de la Conférence de Rio de 1992, en particulier le principe de responsabilités communes mais différenciées, et favoriser les progrès dans les domaines se rapportant aux trois piliers du développement durable d'une façon équilibrée et coordonnée. En même temps, elles devraient respecter l'autonomie des États dans la recherche du développement durable et accorder une

attention particulière aux préoccupations des États en développement.

Depuis quelques années, la sécurité alimentaire constitue un défi majeur. La Corne de l'Afrique est frappée par la plus grave sécheresse de ces 60 dernières années, ce qui a entraîné une famine généralisée. La sécurité alimentaire influe non seulement sur l'économie et les moyens d'existence des pays et de leur population, mais aussi sur le développement et la sécurité du monde entier.

L'équilibre inégal entre l'offre et la demande alimentaire nuit à la réalisation de la paix durable dans le monde et de la prospérité commune. Pour garantir la sécurité alimentaire dans le monde, la communauté internationale devrait adopter le principe de développement commun et prendre des mesures efficaces de coordination, stabiliser les prix des produits bruts comme les produits alimentaires, et empêcher une spéculation excessive.

L'Organisation des Nations Unies est l'organisation intergouvernementale internationale, qui est la plus universelle et la plus représentative et fait le plus autorité. C'est également le cadre dans lequel peut être mis en pratique le multilatéralisme. Depuis sa fondation, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle sans égal dans le maintien de la paix dans le monde et la promotion du développement commun.

La situation internationale évoluant, la Chine appuie la mise en place de réformes nécessaires et raisonnables par l'Organisation des Nations Unies afin de renforcer l'autorité et l'efficacité de l'Organisation et lui permettre de réagir de manière appropriée face aux nouveaux défis et menaces, et ainsi de mieux s'acquitter de ses obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies. Cela découle du fait que l'Organisation des Nations Unies a besoin de s'améliorer et de se développer mais cela correspond aussi à la vision et aux attentes communes de ses Membres.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies devrait être globale et multisectorielle. Elle devrait aussi permettre d'obtenir de bons résultats dans le domaine du développement et de garantir les mécanismes et les ressources nécessaires pour promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, la majorité des pays en développement pourront tirer profit de la réforme.

Cette année marque le quarantième anniversaire du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Au cours de ces 40 dernières années, la Chine a participé complètement, activement et de manière approfondie aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Le niveau de coopération entre les deux parties s'est intensifié, les domaines de coopération se sont accrus et des résultats positifs ont été atteints.

La Chine a toujours prôné et appuyé l'idée d'un rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans les affaires internationales et s'est employée sans relâche à la concrétiser. Comme toujours, la Chine continuera de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et d'aider l'Organisation à faire connaître ses avantages de manière à devenir un émissaire du maintien de la paix dans le monde, un pionnier du développement commun et un exemple de coopération internationale.

La Chine continuera, dans la mesure de ses moyens, de s'acquitter activement de ses obligations internationales, de suivre la voie du développement pacifique, d'appliquer une politique étrangère pacifique et indépendante, de s'employer à créer un environnement international pacifique et de faciliter le développement commun du monde.

M. Srivali (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Ces dernières années, le monde a connu de nombreuses crises, naturelles et d'origine humaine. Souvent, ces crises ont exigé des interventions collectives, et la communauté internationale s'est montrée admirablement à la hauteur des circonstances. Toutefois, certaines crises sont plus complexes et n'ont pas pu être résolues facilement. Les mécanismes d'alerte rapide, de surveillance et de prévention sont souhaitables mais ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies continue à être indispensable pour fixer des objectifs communs et pour assurer la coordination des efforts internationaux.

En tant qu'États Membres, nous devons chacun faire tout ce que nous pouvons pour soutenir l'action de cette institution, car, aussi imparfaite qu'elle soit, elle demeure notre meilleur espoir face aux nouveaux défis que nous allons sûrement devoir relever.

La Thaïlande souscrit au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/66/1). Nous convenons que nous devons trouver des façons innovantes de remédier efficacement aux problèmes

actuels et collaborer avec les États et les partenaires non étatiques afin de nous préparer aux épreuves qui nous attendent. Plus important encore, la Thaïlande félicite le Secrétaire général de donner la priorité aux efforts pour répondre aux besoins des plus déshérités et de souligner la nécessité de promouvoir le développement durable bien au-delà de 2015, date arrêtée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Les tâches confiées à l'Organisation des Nations Unies sont en effet exigeantes, compte tenu en particulier du manque de ressources et de conditions souvent complexes et imprévisibles. Néanmoins, la Thaïlande est fermement convaincue que l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'institution indispensable, peut et doit s'adapter pour produire les résultats que l'on attend d'elle.

S'agissant de répondre aux besoins des plus déshérités, j'aimerais faire part de certaines idées de la Thaïlande.

Premièrement, l'être humain doit être placé au centre des préoccupations concernant le développement durable. Une prise en main nationale et locale doit être encouragée. Les modèles de développement doivent aller au-delà des statistiques globales, et être suffisamment nuancés pour tenir compte des contextes locaux spécifiques et des besoins réels.

Deuxièmement, dans des situations de reconstruction après une crise, l'aide internationale doit être fixée sur le long terme. Les institutions nationales doivent être renforcées de sorte qu'elles disposent des capacités nécessaires pour pouvoir offrir des services aux personnes dans le besoin bien après le départ des médias et des travailleurs humanitaires.

Troisièmement, une bonne gouvernance garantit une administration et une mise en œuvre des politiques efficaces. La communication doit être à double sens, pour que les individus puissent être toujours bien informés et véritablement entendus.

Quatrièmement, la coopération internationale (qu'elle soit Nord-Sud, Sud-Sud, bilatérale ou triangulaire) est essentielle pour assurer les échanges de connaissances, de meilleures pratiques et de compétences. L'Organisation des Nations Unies peut faire beaucoup pour faciliter ce processus, particulièrement dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et de l'intervention à la suite de catastrophes.

Face aux crises mondiales, qu'elles soient naturelles ou d'origine humaine, l'Organisation des Nations Unies doit s'efforcer d'établir la confiance, en tirant parti de sa représentativité universelle unique et de son programme de travail global. La confiance établie entre les nations et accordée au système des Nations Unies est nécessaire pour garantir l'obtention de résultats de manière régulière, efficace et rapide.

Dans cette optique, la Thaïlande appuie la réforme de l'Organisation des Nations Unies pour renforcer son efficacité, sa responsabilité et sa transparence, ainsi que pour encourager et assurer une plus grande participation de tous les États Membres.

Concernant les travaux de l'Organisation, les États Membres devraient être étroitement consultés sur les actions et initiatives du Secrétariat, des détenteurs de mandats, des organismes, des fonds et programmes des Nations Unies et en être tenus informés, régulièrement et de façon transparente.

En outre, des consultations étroites entre l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement du pays concerné sur le programme de pays garantiront que les activités de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain correspondent réellement aux besoins prioritaires et que leur mise en œuvre donne des résultats optimaux.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'appui de la Thaïlande aux efforts pour réaliser la vision exposée par le Secrétaire général dans son rapport détaillé.

M. Khan (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation. Nous partageons la plupart de ses évaluations de la situation mondiale actuelle et des activités de l'ONU au cours de l'année écoulée.

Cependant, nous devons veiller à ce que l'ONU soit à la hauteur de ses engagements. Nous devons agir concrètement pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement arrêtés au niveau international. Nous devons agir concrètement pour rétablir la paix dans les zones touchées par les conflits. Enfin, nous devons agir concrètement pour promouvoir les droits de l'homme, la primauté du droit et la démocratie. C'est dans ce contexte que ma délégation se félicite du rapport dont nous sommes saisis (A/66/1), qui met l'accent sur trois questions essentielles. Je voudrais saisir cette occasion

pour vous faire part de quelques réflexions sur chacune de ces trois questions.

Premièrement, si l'on veut que l'ONU réponde aux attentes des populations, il est essentiel de s'occuper de la question du développement. Le partenariat mondial pour le développement est d'une importance capitale vu que la date butoir pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) approche rapidement. Ce partenariat est encore plus important compte tenu des effets persistants de la crise économique et financière, accompagnés de la hausse des prix de denrées alimentaires et de l'énergie.

À cet égard, nous devons continuer à encourager tous les partenaires, notamment les pays développés, les organisations internationales et les institutions financières internationales à œuvrer de concert à la réalisation des OMD. La crise alimentaire imprévisible et les effets des changements climatiques ont exacerbé la situation en Afrique, en particulier dans la Corne de l'Afrique.

Même si nous sommes pleinement d'accord sur le fait qu'il faut accroître l'aide au développement fournie à l'Afrique, nous devons également trouver un moyen efficace de traduire nos engagements en programmes concrets et spécifiques pour répondre expressément aux besoins immédiats de ce continent.

En ce qui concerne la paix et la sécurité, nous devons faire en sorte que les missions de maintien de la paix des Nations Unies soient fiables à tout moment et en toutes circonstances. Nous devons veiller à ce qu'elles disposent du matériel et des autres ressources nécessaires, et à ce que leur personnel bénéficie de la formation voulue, pour être à la hauteur des tâches complexes qui leur ont été confiées.

Nous continuons d'être confrontés à des catastrophes naturelles qui constituent des défis humanitaires sans précédent exigeant une action internationale. Nous devons mettre en place un système robuste d'intervention en cas d'urgence et un mécanisme de préparation aux catastrophes. Il s'agit d'un investissement à long terme qui contribuera à la réalisation des objectifs humanitaires et de développement.

Nous devons réaffirmer que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés. Par conséquent, ils doivent être

considérés comme d'égale importance et il faut se garder de les hiérarchiser ou d'en privilégier certains.

Même si nous nous félicitons des engagements pris par les gouvernements de procéder à des réformes et de répondre aux aspirations de la population et des diverses mesures prises à cet effet, nous sommes préoccupés par l'escalade des tensions et de la violence. Nous soulignons la nécessité d'un processus politique sans exclusive et mené par le peuple, en vue de répondre efficacement aux aspirations légitimes des citoyens.

Deuxièmement, pour sauvegarder les biens de l'humanité, bien que des progrès louables aient été réalisés en matière de lutte contre les changements climatiques, il reste encore beaucoup à faire avant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Durban vers la fin de l'année. Nous sommes préoccupés surtout par la tendance au recul constatée dans les négociations depuis la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Cancún en 2010. L'année 2011 est une année de la plus haute importance pour les négociations sur les changements climatiques.

La santé publique est un élément essentiel des objectifs du Millénaire pour le développement, en ce qui concerne notamment la nutrition, la santé maternelle, la santé infantile, l'eau et l'assainissement, ainsi que le VIH/sida et les autres maladies transmissibles. Par ailleurs, la réduction de la pauvreté et l'intégration transversale du souci d'égalité entre les sexes sont liés étroitement aux activités de santé publique.

Nous notons avec préoccupation que chaque année, des millions de femmes et d'enfants meurent de causes évitables. C'est pourquoi nous devons collectivement prendre des mesures décisives pour améliorer la santé de chaque femme et de chaque enfant à travers le monde.

Nous notons également avec préoccupation que les menaces à la paix et à la sécurité internationales, prennent de nombreuses formes. Nous estimons que l'existence continue des armes nucléaires et la course aux armements qui s'accélère font planer une menace sur la stabilité et la sécurité mondiales.

Nous sommes alarmés de constater que des actes terroristes continuent d'être commis à travers le monde. Cependant, toutes les mesures destinées à lutter contre

le terrorisme doivent être conformes à la légalité et respecter strictement les droits de l'homme. Elles doivent être compatibles avec le droit international, y compris la Charte des Nations Unies.

Nous sommes d'avis que la redynamisation de la diplomatie multilatérale en matière de désarmement, avec un engagement accru de toutes les parties prenantes, y compris la société civile, pourrait imprimer un nouvel élan au pouvoir politique.

Troisièmement, nous ne pouvons faire de l'ONU une organisation plus forte que si elle est réformée. Nous devons poursuivre nos efforts pour renforcer l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires, ainsi que le Conseil des droits de l'homme. La Commission de consolidation de la paix devrait jouer un rôle plus important dans l'aide aux pays sortant d'un conflit. En ce qui concerne le Conseil de sécurité, il doit être réformé pour refléter la situation actuelle mondiale et être plus représentatif, plus responsable et plus efficace.

Nous saluons l'action menée par le Secrétaire général pour renforcer l'Organisation grâce à la mise en œuvre d'une stratégie visant à promouvoir une représentation équilibrée des sexes et à l'adoption de diverses politiques visant à donner plus de responsabilités et à assurer la promotion des femmes au sein du Secrétariat.

Nous estimons que la cohérence à l'échelle du système est un processus intégré, et non un processus fragmenté. Nous sommes d'avis que les cinq domaines concernés par la cohérence à l'échelle du système sont étroitement liés entre eux et doivent être abordés globalement et de manière équilibrée.

Nous estimons également que la coopération et le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales sont essentiels pour relever les défis mondiaux actuels. En tant que Président en exercice de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Indonésie est prête et disposée à établir un partenariat stratégique avec l'ONU. Nous allons déployer des efforts pour renforcer la cohésion et établir un programme commun concernant les questions mondiales en vue d'atteindre l'objectif consistant à créer une communauté de l'ASEAN au sein d'une communauté mondiale de nations.

Nous sommes conscients que les gouvernements ne peuvent à eux seuls formuler et mettre en œuvre une politique mondiale. Le rôle de la société civile et des

entreprises est essentiel. Si nous voulons réaliser les objectifs fixés par l'ONU, nous devons dialoguer et forger des partenariats avec ces autres acteurs.

Je voudrais terminer sur une note plus personnelle. Si nous continuons à travailler dans un esprit d'amitié et de dialogue, nous pourrions faire des progrès dans l'examen des questions dont nous sommes saisis à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Monsieur le Président, à cet égard, vous pouvez compter sur la coopération et l'appui de ma délégation.

M. Nkombela (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de son rapport publié sous la cote A/66/1. Je voudrais faire quelques observations sur les éléments suivants de ce rapport.

Ma délégation tient à réaffirmer qu'il est impossible de réaliser le développement sans autonomiser les femmes. L'ONU devrait donner aux femmes un rôle central dans le développement de manière à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

L'ONU devrait continuer à accorder la priorité aux besoins de développement de l'Afrique dans le cadre de ses efforts pour assurer une croissance économique durable et qui profite à tous. Cette année marque le dixième anniversaire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), cadre principal, sur le continent africain, du progrès économique, social et politique. Au cours des dix dernières années, nous avons acquis davantage d'assurance et d'espoir quant à ce qui est réalisable en Afrique. C'est pourquoi l'Organisation accorde un appui prudent aux efforts déployés pour la bonne mise en œuvre du NEPAD.

Ma délégation se félicite de l'appui accordé par l'ONU aux autorités nationales dans le domaine de l'assistance humanitaire. Nous l'encourageons à redoubler d'efforts pour fournir une assistance humanitaire dans la Corne de l'Afrique qui, en raison de la sécheresse, traverse aujourd'hui la crise alimentaire la plus grave au monde.

L'Afrique du Sud accueillera à Durban la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques du 28 novembre au 9 décembre. La question qui se pose à l'Organisation est de savoir comment traiter de la question de la deuxième période d'engagement du

Protocole de Kyoto. Le résultat devrait garantir des progrès et donner une idée du cadre juridique relatif au Protocole de Kyoto et à la Convention. C'est la question la plus pressante. Il faut également faire des progrès substantiels sur les moyens de mise en œuvre, surtout pour ce qui est de l'ensemble des questions financières, ce qui comprend la mise en place d'un fonds pour le climat et les fonctions du Comité permanent, ainsi que les sources de financement et les barèmes financiers.

Ma délégation est préoccupée par l'impasse continue dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement de l'ONU. L'un des résultats de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a été de reconnaître la nécessité d'établir « une seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement d'une taille limitée et qui prenne des décisions émanant d'un consensus » (résolution S-10/2, par. 120), ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Conférence du désarmement. Compte tenu des réalisations passées de la Conférence, il est regrettable que depuis toutes ces années, cette institution n'ait pas réussi à s'acquitter de son mandat de base. En raison de cette impasse continue, nombreux sont ceux qui, à juste titre, ont commencé à remettre en question la pertinence et l'utilité de la Conférence dans la poursuite des objectifs de désarmement.

Un autre résultat de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a été la création de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant sur le désarmement et organe subsidiaire de l'Assemblée générale. La Commission ne s'acquitte pas non plus de son mandat, et cette année, encore une fois, elle n'a toujours pas produit de recommandation concrète. Ma délégation juge que ce phénomène est des plus malheureux pour une organisation comme la nôtre, créée en vue de garantir la paix et la sécurité internationales.

De l'avis de ma délégation, il ne saurait y avoir de développement sans paix. Dans ce contexte, nous voudrions souligner la nécessité pour la communauté internationale de déployer des efforts plus concertés afin de promouvoir la paix et la sécurité, notamment en Afrique. L'ONU doit reconnaître la nécessité de mettre en place un partenariat solide avec l'Union africaine et ses organisations sous-régionales afin d'encourager une intervention rapide aux différends et aux nouveaux conflits. Il importe également de procéder à une

réforme du Conseil de sécurité afin qu'il reflète les réalités géopolitiques mondiales. Les continents africain et latino-américain attendent depuis trop longtemps d'obtenir une représentation permanente.

Enfin, nous remercions le Secrétaire général et le Secrétariat pour les services qu'ils rendent à cette institution.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier le Secrétaire général pour son rapport très utile sur l'activité de l'Organisation (A/66/1), reflet de sa vision claire et de sa ferme détermination à renforcer le multilatéralisme, ainsi que le rôle et l'autorité de l'ONU. Comme ce rapport est son dernier rapport sur son premier mandat et qu'il nous parvient à la veille de son second mandat, je voudrais encore une fois le féliciter sur la confiance que lui ont manifestée les États Membres, laquelle a entraîné sa reconduction unanime à un second mandat.

Au cours de l'année couverte par le rapport, le Secrétaire général a fait montre de leadership et de détermination face aux nombreuses questions internationales : il a, entre autres choses, appuyé les résultats des élections libres et régulières tenues en Côte d'Ivoire; soutenu le retour à la normale en Somalie et en Afghanistan et dans de nombreuses autres régions du monde; joué un rôle clef dans la recherche d'une solution au conflit israélo-arabe. Son appui à l'Égypte après la révolution du 25 janvier est encore à mettre à l'actif de ses accomplissements. Nous le remercions de la visite qu'il a effectuée en mars, laquelle a ouvert la porte à l'appui très nécessaire de l'ONU aux efforts déployés par le Gouvernement de transition pour retourner à la normalité et poser les bases solides d'une société démocratique qui respecte pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales et applique l'état de droit.

Au cours des quelques journées du débat de haut niveau de cette session, le Secrétaire général a tenu huit réunions de haut niveau, sur un thème et sur un pays, établissant un nouveau record pour une approche proactive qu'il serait bon d'émuler pour faire face aux questions telles que le terrorisme et la sûreté et la sécurité nucléaires, améliorer l'efficacité du mécanisme de désarmement, lutter contre la traite des personnes et mener des débats approfondis sur la situation de nombreux pays. Nous apprécions énormément l'initiative du Secrétaire général en la matière.

Qu'attendons-nous du Secrétaire général la première année de son second mandat? Qu'il appuie sans réserve la création d'un État palestinien souverain, indépendant et ayant Jérusalem-Est pour capitale, un État qui soit Membre à part entière de l'ONU, ce à quoi la communauté internationale s'est engagée depuis très longtemps. Nous attendons des progrès rapides réalisés en coopération avec les trois États dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dans la sélection d'un facilitateur et d'un pays hôte qui jouisse du consensus des pays de la région, et nous attendons du Secrétaire général qu'il convoque énergiquement en 2012 une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. Nous espérons qu'il redoublera d'attention à l'égard des besoins de l'Afrique et des pays les moins avancés en matière de développement. Nous attendons de l'ONU et de la communauté internationale qu'elles fassent des efforts concertés pour aider la République du Soudan du Sud à renforcer ses capacités nationale dans divers domaines.

Nous espérons une approche proactive qui garantisse le succès de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 et mette en route un plan d'action axé sur le développement durable et reposant sur ses trois piliers. Nous espérons une conclusion fructueuse de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Durban et qui sauvera notre planète. Nous attendons une réforme des structures de gouvernance au niveau international afin de renforcer la voix et la participation des pays en développement à l'ONU et d'améliorer le rôle de l'Organisation vis-à-vis d'autres structures émergentes.

Nous espérons qu'une plus grande attention sera accordée aux jeunes générations, ainsi qu'à leur éducation, leur formation et leur emploi. Nous espérons des efforts actifs en faveur du respect intégral des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des efforts plus coordonnés pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, et améliorer la compréhension entre les civilisations et les religions.

Nous en attendons beaucoup, sur un large éventail de questions. Je ne vais pas les évoquer toutes ici, mais l'Égypte est convaincue que le Secrétaire général les suit de près et ne ménagera aucun effort pour les examiner. Mais pour qu'il réussisse dans son entreprise, il faut que chacun d'entre nous fasse montre d'un ferme engagement politique axé sur la réalisation

de ces objectifs et sur le maintien de l'Organisation au cœur du système multilatérale.

M. Diallo (Sénégal) : Je voudrais saisir l'occasion que nous offre l'examen, en ce début de session, du Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/66/1), pour vous renouveler, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de la délégation sénégalaise pour votre élection à la présidence de la soixante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale. Dans l'accomplissement de votre exaltante mission, vous pouvez, Monsieur, compter sur le soutien agissant de la délégation sénégalaise.

Les réflexions que nous avons partagées à l'occasion du débat général, il y a quelques jours seulement, militent toutes en faveur d'une nouvelle manière de penser et d'agir de la communauté internationale pour l'élaboration de solutions hardies en vue de libérer notre monde des multiples turpitudes qui inhibent l'épanouissement de l'homme. À cet égard, il nous est clairement apparu qu'il nous faut davantage explorer les sentiers de la médiation pour, d'une part, prévenir les conflits aux conséquences toujours dramatiques et, d'autre part, juguler les coûts exorbitants des opérations de maintien de la paix. Dans ce cadre, l'accent devrait être mis sur les causes profondes des crises, notamment par la lutte contre la criminalité transfrontière, le trafic de drogue, la circulation illicite des armes et toutes les formes de violation des droits de l'homme, mais également à travers la promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie.

S'il est indéniable qu'à travers ses actions l'Organisation des Nations Unies se dresse comme une plateforme incontournable dans la recherche de solutions aux préoccupations existantes, force est de reconnaître que devant la complexité des défis émergents, toute faiblesse, lenteur ou négligence risque de saper l'efficacité des actions méritoires que nous menons.

Sous ce rapport, il me paraît important de porter une attention particulière aux mutations survenues au Proche et Moyen-Orient qui ne manqueront sûrement pas d'avoir un impact décisif sur la paix et la stabilité dans cette région. En tant qu'organisation universelle, l'ONU a la responsabilité principale d'y faire face, en exerçant pleinement ses prérogatives pour apporter des réponses optimales aux obstacles qui se dressent devant la quête continuelle de paix. Il s'agit, avant tout,

de rompre avec le statu quo pour trouver les solutions indispensables à la création des conditions d'une coexistence dans la paix et la sécurité entre Israéliens et Palestiniens.

Cela, nécessairement, devra passer par la création, aux côtés d'Israël, d'un État palestinien indépendant, souverain et viable, dans des frontières sûres et internationalement reconnues. C'est la seule voie de salut possible dans cette région.

Il me plaît de saluer l'action déterminée de la communauté internationale qui a permis à la République sœur de Côte d'Ivoire de sortir, enfin, de l'impasse dans laquelle l'avait plongée 10 années d'une crise aux conséquences désastreuses pour toute la sous-région ouest-africaine. De même, grâce à nos efforts conjugués, la situation sécuritaire dans plusieurs pays africains, notamment en Guinée, en Guinée-Bissau et au Soudan, connaît des avancées significatives.

Mais ces progrès ne doivent pas nous faire perdre de vue la situation dramatique dans laquelle est plongée la Somalie qui mérite qu'on lui accorde une plus grande attention. Au demeurant, préserver les générations futures du fléau de la guerre exige de nous une ferme détermination à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, comme du reste en témoignent les profonds bouleversements notés à travers le monde. En vérité, nous avons la responsabilité commune d'agir pour que ne se reproduisent plus jamais les atrocités auxquelles nous exposent la perpétration de ces crimes graves, et d'œuvrer pour l'émergence d'une justice pénale internationale efficace, juste, impartiale et apolitique.

C'est aussi le lieu, en dépit des progrès satisfaisants déjà enregistrés, de nous interroger sur le mode d'intervention des Nations Unies dans les théâtres d'opérations et de poursuivre les réformes déjà engagées pour une plus grande efficacité des opérations de maintien de la paix qui devraient intégrer les activités de consolidation de la paix. Sans une paix durable, tous les efforts de développement sont voués à l'échec. À cet égard, l'adoption, en 2012, d'un robuste traité sur le commerce des armes devrait mobiliser nos efforts.

Aujourd'hui plus que jamais, la mondialisation des crises qui transcendent les frontières nous rappelle cette exigence impérieuse d'une approche multilatérale plus engagée et inclusive si nous voulons peser collectivement et positivement sur l'avenir de

l'humanité. En vérité, plus qu'un besoin, il est pour nous une urgente nécessité de repenser et de réformer les méthodes et modes d'action qui ont jusque-là guidé notre démarche.

Comme le révèle le rapport du Secrétaire général, nous sommes interpellés par le constat des avancées timides dans notre dessein commun d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Il est aujourd'hui clairement établi que nous ne pourrions y parvenir qu'avec l'effectivité des engagements souscrits dans les autres cadres et partenariats existants pour gérer, entre autres, la dette, promouvoir un commerce libre et équitable, améliorer le volume, la qualité et les mécanismes d'octroi de l'aide et, enfin, faciliter l'accès aux technologies modernes.

Ce qui importe le plus pour nous en Afrique c'est le rétablissement d'un ordre mondial au sein duquel notre continent jouera pleinement le rôle qui doit être le sien. À cet égard, le Secrétaire général a raison d'affirmer que l'Africain n'a besoin ni de pitié ni de charité; ce dont il a besoin, ce sont les outils qui lui permettent de créer des emplois et des revenus. Transparence, ouverture, inclusion : tels doivent donc être les maîtres mots de ce nouvel ordre que nous voulons construire ensemble.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais partager avec vous la conviction que si nous sommes unis dans un même élan, nous serons mieux à même de prévenir les risques de catastrophes et de parvenir à un nouvel accord mondial sur les changements climatiques qui, à n'en point douter, sont les défis et les menaces du XXI^e siècle. De la même manière, nous devons tout mettre en œuvre pour réussir notre croisade contre le terrorisme en nous attelant, entre autres, à l'adoption d'une convention globale y relative. Le défi est certes énorme, mais le pari est à notre portée si nous manifestons la foi et l'engagement à la mesure de sa complexité.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général de nous avoir, comme chaque année, présenté son rapport, publié sous la cote A/66/1. Nous convenons avec lui que nous traversons une période de transition et, j'ajouterais, d'incertitude. En effet, et pour paraphraser le Secrétaire général, nous assistons à une remise en cause irréversible du statu quo esquissant les contours d'un monde nouveau.

Les puissances économiques qui tiraient traditionnellement l'économie mondiale connaissent actuellement de graves problèmes structurels, qui nuisent à leurs résultats, tandis que plusieurs économies émergentes semblent prêtes à leur succéder en tant que moteurs de la croissance économique mondiale. Le fossé qui sépare le cinquième le plus pauvre de la planète du dixième le plus riche se creuse, ajoutant de nouveaux motifs de frustration pour les dizaines de millions de personnes, plus particulièrement les jeunes, qui se sentent mises à l'écart et sans avenir.

De surcroît, durant la courte période qui s'est écoulée depuis la parution du rapport du Secrétaire général, les perspectives à court terme de l'économie mondiale se sont encore assombries, étant donné les indicateurs en provenance tant de l'Union européenne que des États-Unis. Une nouvelle fois, comme en 2008 et en 2009, le risque existe que ces tendances se propagent au reste de l'économie mondiale.

Dans le même temps, ces personnes mises à l'écart dont j'ai parlé plus tôt font, pour la première fois, entendre leur voix grâce aux nouvelles technologies de la communication auxquelles elles ont accès. Nous observons des changements sans précédent dans plusieurs pays où les structures de régimes autoritaires, soigneusement mises en place durant des décennies, cèdent sous la puissance de la voix de ceux qui étaient autrefois marginalisés et qui aujourd'hui revendiquent un avenir meilleur. Cela fait naître l'espoir chez certains d'entre nous, et est perçu comme une menace à la stabilité par d'autres. Après tout, le changement comporte toujours des risques mais ouvre également des perspectives.

D'autres phénomènes inédits sont également observés. L'humanité tout entière est confrontée à un problème perceptible depuis quelques dizaines d'années, mais qui désormais se manifeste clairement et dont les effets sont toujours plus visibles. Je fais bien entendu référence aux dégâts irréversibles que nous sommes en train d'infliger à notre habitat commun, la planète Terre, du fait non seulement du pillage de ses ressources naturelles, mais aussi des émissions de gaz à effet de serre, dont les conséquences avérées sont désastreuses pour l'environnement. Le nombre anormal d'épisodes de sécheresse, d'une part, et d'inondations torrentielles, d'autre part, qui ont sollicité à l'extrême l'aide humanitaire fournie par le système des Nations Unies, est une autre manifestation tangible de ce phénomène.

Enfin, en ce qui concerne la paix et la sécurité, la situation peut, au mieux, être qualifiée de mitigée. En effet, tandis que la lutte contre le terrorisme enregistre certains succès, de nouveaux foyers de violence aveugle s'embrasent dans des pays tels que l'Afghanistan et le Pakistan, et on assiste à une résurgence de la piraterie en haute mer. Alors que nous célébrons le règlement pacifique d'un conflit séculaire qui a abouti à la création d'un nouvel État, le Soudan du Sud, de nouvelles tensions apparaissent, aussi bien en Afrique qu'au Moyen-Orient.

Cela complique et alourdit la tâche de l'ONU, dans toutes ses dimensions : maintenir la paix et la sécurité, défendre les droits de l'homme, promouvoir un développement durable sur le long terme, fournir une aide humanitaire et agir face aux problèmes nouveaux en luttant à la fois contre la criminalité transnationale et les changements climatiques, entre autres. C'est pourquoi se pose l'éternelle question de savoir si notre Organisation est bien équipée et bien préparée pour relever les multiples défis du temps présent, sachant que sa structure actuelle a été conçue dans un contexte mondial totalement différent, celui de la deuxième moitié du XX^e siècle.

Le Secrétaire général aborde toutes ces questions dans les quatre premiers chapitres de son rapport, qui reprennent les quatre piliers traditionnels que sont le développement, la paix et la sécurité, les affaires humanitaires ainsi que les droits de l'homme et l'état de droit. Le rapport contient ensuite un nouveau chapitre intitulé « Sauvegarder les biens de l'humanité » qui porte sur les changements climatiques, la santé dans le monde, la lutte contre le terrorisme et le désarmement et la non-prolifération. Pour chaque question, il s'efforce d'évaluer les progrès déjà accomplis et tous ceux qu'il reste à faire. Que l'on soit d'accord ou pas avec ces évaluations, il faut reconnaître que l'analyse du Secrétaire général est nuancée et tient compte des énormes différences qui existent entre les différents pays, et de la nécessité absolue d'examiner chaque situation au cas par cas.

L'avant-dernier chapitre du rapport traite de notre Organisation, toujours en dressant le bilan des progrès accomplis, cette fois s'agissant de la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies. La création d'ONU-Femmes est citée comme un modèle de progrès et de réforme. Il faut reconnaître que des avancées considérables ont été réalisées en vue d'adapter l'Organisation aux nouvelles demandes. Les changements considérables apportés dans les diverses

opérations de maintien de la paix déployées dans le monde en sont le meilleur exemple. Des améliorations importantes ont également été enregistrées en ce qui concerne la capacité de notre Organisation de faire face aux catastrophes naturelles.

Néanmoins, dans d'autres domaines, telle la réforme des trois organes intergouvernementaux principaux, celle du Conseil de sécurité en particulier, nous restons au point mort après deux décennies de dialogue stérile. Cet enlisement est imputable avant tout à l'Assemblée générale, notre organe intergouvernemental à tous, qui n'a pas réussi à parvenir au consensus, pour des raisons bien connues.

Le dernier chapitre du rapport tire une conclusion à laquelle, selon nous, toutes les délégations peuvent souscrire : l'ONU est plus indispensable que jamais, compte tenu des multiples attentes et exigences du monde d'aujourd'hui. À cet égard, le Secrétaire général lance un vibrant appel pour que le Secrétariat et tous les États Membres travaillent main dans la main. Pour ce qui est de ma délégation, nous répondons à cet appel par l'affirmative.

M^{me} Kolontai (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation biélorussienne accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/66/1). Nous prenons note du caractère constructif de ce rapport qui aborde la planification de l'activité de l'Organisation à moyen et à long termes.

Nous considérons ce rapport comme un outil conceptuel pour traiter toute une série de questions d'actualité qui préoccupent la communauté internationale. Le rapport présente tout d'abord les mesures prises pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), définis dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2).

Nous appuyons la décision du Secrétaire général de solliciter des idées sur le cadre de développement pour l'après-2015 en vue de formuler en 2012 des recommandations concrètes. À cet égard, nous attendons beaucoup de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui aura lieu à Rio de Janeiro en juin 2012. Le Biélorus est prêt à participer activement aux préparatifs de la Conférence et à l'élaboration de son document final.

Face à la menace d'une nouvelle vague de crises mondiales, l'ONU doit jouer un rôle de chef de file

pour redresser l'économie mondiale. À cet égard, nous prenons acte des efforts déployés par notre Organisation pour trouver un équilibre entre les intérêts des différents groupes d'États et mettre en place une coopération avec les pays à revenu intermédiaire. Nous sommes convaincus que des mesures concertées de la part de l'ONU, visant à orienter les organes opérationnels de l'Organisation vers une réponse plus complète et plus efficace aux besoins particuliers de ce grand groupe de pays, aiderait à améliorer la situation. Connaissant le potentiel destructeur de la crise mondiale, dans la mesure où elle pousse à recourir à des prétextes socioéconomiques pour déclencher des conflits entre les pays, nous estimons qu'il est nécessaire que l'Organisation s'attache à définir une gestion systématique des questions actuelles et à recourir autant que possible à l'intégralité de l'arsenal des instruments de la diplomatie préventive.

Nous considérons que la diplomatie préventive est l'un des moyens les plus efficaces de préserver la paix. Le Biélorus se prononce catégoriquement contre le recours à la force pour le règlement des conflits, qui a bien souvent des répercussions négatives imprévisibles et n'est pas dans l'intérêt de la stabilisation à long terme. Nous pensons qu'il n'existe aucune autre voie que le dialogue politique.

À cet égard, nous soulignons la nécessité de renforcer les capacités de l'Organisation en matière de médiation dans les processus de paix, en prenant des mesures supplémentaires pour prévenir les causes de conflits et en tirant mieux parti du potentiel des organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), qui sont les mieux à même de connaître les problèmes relevant de leurs domaines de compétences. En tant que Président de l'OTSC, le Biélorus est prêt à faire tout ce qui est en son pouvoir pour apporter son aide à cet égard.

Nous partageons la grande préoccupation du Secrétaire général s'agissant de l'absence de progrès notables dans les travaux de la Conférence du désarmement. Nous sommes d'avis que la Conférence du désarmement est un organe de négociation d'envergure mondiale, unique en son genre pour les questions ayant trait au désarmement et à la sécurité internationale. Les progrès enregistrés dans le cadre de la Conférence dépendent à notre avis de la volonté politique des membres du groupe des plus grandes

puissances mondiales d'engager un processus de négociations autour du désarmement nucléaire.

Le Bélarus appuie les efforts visant à élaborer un nouvel instrument international permettant de faire face aux principaux problèmes qu'engendre la diffusion incontrôlée, à l'échelle mondiale, des armes classiques. Pour être universel, cet instrument devra être adopté par tous les États sans exception; il ne devra être discuté qu'au sein de l'Organisation des Nations Unies, et toute décision finale devra être adoptée par strict consensus. Pour être efficace, il doit se fixer des buts et principes concrets intimement liés aux problèmes clefs qui touchent aux intérêts de tous les États Membres de l'Organisation.

Le terrorisme international demeure une menace importante à la paix et à la sécurité internationales. Les attentats terroristes récents confirment que même les États socialement favorisés et politiquement stables sont vulnérables face à de telles menaces. Nous sommes convaincus que cette force du mal ne peut être éliminée que par la consolidation synergique des efforts des gouvernements et organisations aux niveaux régional et international. Parmi les mesures qui s'imposent, il convient de citer l'achèvement des travaux portant sur la convention générale sur le terrorisme international, le strict respect de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, l'apport d'une assistance internationale et le renforcement des capacités des États dans la lutte contre le terrorisme.

Nous voulons également attirer l'attention de l'Assemblée sur la nécessité d'élaborer, au niveau mondial, des mesures visant à lutter contre le recours aux technologies de l'information à des fins d'apologie de la violence, de recrutement de nouveaux membres au sein des groupes terroristes et de vulgarisation ou de justification du terrorisme. Tout comme le Secrétaire général, nous pensons qu'il convient d'accroître l'efficacité des mesures définies pour faire respecter la primauté du droit. Nous nourrissons l'espoir que la tenue, à l'ouverture de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, d'une réunion de haut niveau sur l'état de droit nous permettra d'œuvrer à la préservation et au renforcement du système juridique international actuel, qui constitue un facteur dissuasif contre l'anomie et le nihilisme juridique.

S'agissant du concept de la responsabilité de protéger, nous savons qu'il doit être formulé clairement et accompagné d'une liste exhaustive de critères et de conditions de mise en œuvre. Ce concept ne peut pas et

ne doit pas être utilisé pour exercer une pression sur des États souverains. Il n'est pas question, au nom de la responsabilité de protéger, d'excuser les violations des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs droits souverains ou du non-recours à la force.

Le recours à la force militaire doit, dans la pratique internationale, constituer l'exception et intervenir dans le plus strict respect de la Charte. Nous estimons qu'il est nécessaire de prévoir un renforcement des dispositions juridiques internationales concernant le principe de la responsabilité de protéger, et que les mécanismes visant à prévenir toute violation en la matière doivent être fondés sur le strict respect, par les États Membres, de la Charte des Nations Unies et des règles contraignantes du droit international.

Les partenariats mondiaux peuvent être un instrument important de prévention des crises, notion que le Bélarus appuie activement. Nous nous réjouissons de constater une nouvelle consolidation des relations de partenariat entre l'ONU et les autres organisations internationales, les groupements d'États Membres, la société civile et le secteur privé aux fins du développement. Nous prenons dûment note des mesures adoptées en vue de garantir la cohérence de tout le système des Nations Unies.

À cet égard, nous nous félicitons que la nouvelle entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes, ONU-Femmes, ait commencé ses travaux. Nous sommes convaincus que cet organisme apportera aux États l'appui dont ils ont besoin pour améliorer la condition des femmes sur le terrain. Nous estimons que l'un des principaux axes du travail d'ONU-Femmes doit être la lutte contre la traite des personnes, l'un des phénomènes délétères qui empêche les femmes d'avancer dans la conquête de leurs droits et de nouveaux horizons. Nous espérons que cette nouvelle organisation, en s'acquittant de son programme de travail et des mandats qui lui ont été assignés au départ, deviendra un membre actif du Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des êtres humains et contribuera à la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, adopté par l'Assemblée générale.

Nous partageons avec le Secrétaire général l'idée qu'il faut soutenir la jeunesse et offrir le plus largement possible aux jeunes des occasions de suivre un enseignement ou une formation professionnelle,

d'acquérir des compétences techniques ou de bénéficier des avantages d'un stage en entreprise. Les jeunes représentent le potentiel et les forces motrices de toute société. Nous saluons la tenue récente d'une Réunion de haut niveau dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse. Nous espérons que les travaux vont maintenant pouvoir commencer sur des politiques mondiales efficaces permettant de défendre les intérêts de la jeunesse.

La tragédie de Fukushima confirme qu'il est nécessaire de renforcer les organismes des Nations Unies chargés d'évaluer sur le plan scientifique les conséquences et les effets des radiations atomiques et de définir en conséquence des moyens efficaces de les surmonter. À cet égard, le Bélarus prend acte du travail accompli par le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. Cela étant, l'apparition de nouveaux pays ayant acquis le potentiel scientifique nécessaire et une connaissance des effets des rayonnements ionisants n'a pas encore été prise en compte dans la composition du Comité. Nous sommes convaincus que le travail du Comité gagnerait en efficacité si, pendant la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, nous nommions membres six États candidats. Nous espérons que les États Membres de l'ONU feront tout leur possible pour renforcer le Comité, avec l'appui consultatif du Secrétariat de l'Organisation, et que l'Assemblée prendra les décisions nécessaires pour améliorer la performance du Comité sur le long terme.

Dans la liste des mesures de lutte contre les changements climatiques, nous privilégions une progression réaliste permettant la mise en place graduelle d'un modèle de coopération efficace, régi par des accords internationaux portant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous nous sommes efforcés de contribuer à ce type d'initiatives multilatérales, et nous sommes à l'origine de l'adoption de l'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto, qui établit des engagements quantifiés concernant ces émissions. L'amendement entrera en vigueur lorsque les parties auront procédé au niveau national aux procédures qu'impose leur juridiction. À cet égard, nous appelons les délégations à accélérer l'adoption des textes législatifs nécessaires à la mise en œuvre de la Convention, ce qui nous aiderait alors à honorer les engagements internationaux pris pour lutter contre les changements climatiques.

Une importante étape, dans le cadre de ces efforts, sera l'élaboration d'un accord global à la Conférence

des Nations Unies sur le développement durable. Nous espérons que celle-ci sera couronnée de succès et qu'elle engendrera la dynamique nécessaire à l'établissement, sous l'égide de l'ONU, d'un mécanisme mondial permettant aux pays en développement et aux pays à revenu intermédiaire d'accéder aux technologies modernes de production d'énergie. Le transfert de ces technologies aiderait à protéger la planète de changements irréversibles.

Nous pensons avec le Secrétaire général qu'il est dans l'intérêt des États Membres de disposer d'une Organisation forte et unie. Une telle Organisation serait naturellement apte à faire face aux défis complexes auxquels nous sommes confrontés. C'est pourquoi la question de la réforme de l'Organisation s'impose plus que jamais. En l'absence de réforme, nous ne disposerons jamais des outils nécessaires pour prévenir les crises mondiales. Nous prions le Secrétaire général de poursuivre ses efforts à cette fin. Nous considérons comme prioritaire notre action conjointe en vue de revitaliser l'Assemblée générale et de réformer le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

M. Khan (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter sincèrement de votre accession au poste important de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Vous pouvez compter sur l'entière coopération et l'appui constructif de ma délégation dans la conduite de nos travaux au cours de l'année à venir.

Moins d'une semaine s'est écoulée depuis que nos dirigeants se sont rassemblés dans cette salle pour partager leurs perspectives et leurs vues sur le système international actuel. Lorsque notre Premier Ministre, M. Manmohan Singh, a pris la parole devant l'Assemblée le 24 septembre (voir [A/66/PV.22](#)), il a énoncé certains des plus graves problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale en cette période de changements et d'incertitude.

Le terrorisme est un fléau pour l'humanité. C'est un problème mondial qui exige des solutions mondiales. Il n'a épargné aucun pays, aucune région ni aucune ville du monde, que ce soit New York, Londres, Abuja ou Mumbai, pour n'en citer que certaines. Je suis heureux que le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, que l'Inde a l'honneur de présider, ait adopté, à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1373 (2001), un document final qui contient deux idées consensuelles essentielles,

à savoir que la communauté internationale poursuit une politique de tolérance zéro à l'égard du terrorisme et qu'aucune cause ou revendication ne peut le justifier. L'Inde estime que l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme international fournirait une solide base juridique à la lutte contre le terrorisme. Selon nous, la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est incomplète en l'absence d'une telle convention.

S'agissant de la question importante de la réforme du Conseil de sécurité, les négociations qui se sont déroulées pendant la soixante-cinquième session ont montré, sans l'ombre d'un doute, que les Membres étaient résolument favorables à l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de la décision du Président de reconduire l'Ambassadeur Zahir Tanin dans la fonction de Président des négociations intergouvernementales. Nous demandons instamment à l'Ambassadeur Tanin de convoquer immédiatement une réunion plénière informelle pour débattre de la réforme du Conseil.

L'année dernière, l'ONU a joué un rôle important en vue d'aider le peuple du Soudan du Sud à réaliser ses aspirations. C'est avec un sentiment du devoir accompli que l'Inde, aux côtés de l'ensemble de la communauté internationale, a accueilli ce nouveau pays parmi nous. Le chemin à parcourir n'est pas sans obstacles, mais nous sommes certains que si nous faisons preuve de la détermination, de la patience et de la persévérance nécessaires, nous pourrions aider ce nouveau pays à s'atteler à la tâche de sa propre édification.

Cette année, nous avons également une nouvelle occasion de transformer les rêves du peuple palestinien en réalité. Comme l'a déclaré le Premier Ministre Singh devant l'Assemblée le 24 septembre, nous attendons avec impatience d'accueillir la Palestine en tant que Membre à part entière de l'ONU.

Ce mois-ci, la population de notre planète doit dépasser le seuil des 7 milliards. Ce nombre n'est pas un simple palier statistique, mais un nouveau rappel de la pauvreté, des inégalités et du dénuement extrêmes dont continuent, malheureusement, de souffrir un nombre inacceptable de personnes. Il braque également les projecteurs sur les nombreuses tâches inachevées que nous allons devoir accomplir pour promouvoir le programme de développement mondial. Nous avons accompli des progrès limités depuis que la

communauté mondiale s'est rencontrée à New York en septembre 2010 pour évaluer les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), même si le tableau d'ensemble est mitigé. En dépit de notre engagement politique profond, la dure vérité est que les pays se sont peu préoccupés de promouvoir la réalisation de l'objectif 8 du Millénaire pour le développement, à savoir mettre en place un partenariat mondial pour le développement. À cet égard, l'engagement pris par les pays développés de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement doit être honoré aussitôt que possible. Il importe également de garantir un accès abordable aux technologies et de renforcer les capacités.

Les statistiques concernant la réduction de la pauvreté, l'autonomisation des femmes, la santé maternelle et la mortalité infantile continuent de varier, avec des disparités importantes entre les régions. Le fossé entre les milieux ruraux et urbains qui se retrouve dans tous les indicateurs rend les progrès inégaux. Le plus inquiétant est que malgré une baisse importante de l'extrême pauvreté dans le monde en développement, la proportion de personnes qui souffrent de la faim est restée la même. Cette incohérence flagrante exige que nous réexaminions les mécanismes qui régissent l'accès à l'alimentation dans le monde en développement.

Il importe selon nous que le système des Nations Unies mette l'accent sur les besoins des populations les plus vulnérables dans les pays en développement. Nous devons systématiquement nous pencher sur les besoins spécifiques des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Les États Membres et le système des Nations Unies doivent encourager la mise en œuvre rapide des engagements pris à Istanbul. Nous devons également accorder une attention particulière à l'Afrique, compte tenu de ses besoins spécifiques.

La volonté du système des Nations Unies de se pencher sur la situation des femmes a pris un élan considérable avec la décision fondamentale prise l'année dernière par les États Membres de créer une entité unifiée chargée de promouvoir l'égalité des sexes, ONU-Femmes. Nous notons avec satisfaction que cette nouvelle entité s'est attelée à ses importantes tâches avec détermination et dynamisme, alors même qu'elle s'habitue à ses nouvelles structures et à son mandat.

À la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ma délégation s'emploiera à faire en sorte que le processus de négociations aboutisse rapidement à un résultat ambitieux, équilibré et équitable. À cet effet, nous devons veiller à ce que les caractéristiques principales de ce résultat reposent sur les principes de l'équité, de la responsabilité commune mais différenciée et des capacités respectives. J'attire l'attention des membres de l'Assemblée sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit avoir lieu à Rio de Janeiro l'année prochaine et qui est porteuse de grandes promesses pour le programme mondial de développement durable. Nous devons saisir l'occasion qui nous est donnée de resituer le développement durable, conformément aux principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement [A/CONF.151/26 (Vol. 1)], au centre de la matrice mondiale du développement.

Nous saluons les efforts que déploie le Secrétaire général pour défendre les principes de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de l'état de droit. Nous reconnaissons également leur lien synergique avec le bien-être humain et le développement socioéconomique, y compris la réalisation des OMD. Nous nous félicitons de l'examen mené l'année dernière par le Conseil des droits de l'homme.

Le maintien de la paix est la tâche la plus visible de l'ONU. L'Inde est fière d'avoir eu l'honneur de déployer plus de 100 000 soldats de la paix dans des opérations de maintien de la paix au cours des 60 dernières années. En tant que l'un des principaux fournisseurs de contingents et de ressources, l'Inde est parfaitement consciente de la transformation profonde des activités de maintien de la paix. Nous continuons d'appuyer tous les efforts du Secrétaire général en vue de renforcer la capacité des soldats de la paix à maintenir la paix dans des situations de plus en plus difficiles et complexes, en tenant compte de ces nouvelles réalités.

Il est impératif de faire en sorte que toutes les décisions prises concernant les mandats de maintien de la paix ne soient pas isolées des décisions tout aussi importantes concernant les ressources et les capacités, aux fins de la bonne exécution de ces mandats. De même, l'Inde est consciente du fait que le maintien de la paix ne peut se substituer aux tâches d'édification de la nation et de consolidation de la paix. Le

Gouvernement indien est profondément attaché au principe et à la pratique de la consolidation de la paix.

L'Inde considère le désarmement universel comme une priorité absolue. Nous continuons d'être guidés par le plan d'action visionnaire pour un monde exempt d'armes nucléaires et non violent, présenté par le Premier Ministre Rajiv Gandhi en 1988, qui établit une feuille de route pour réaliser le désarmement nucléaire dans des délais précis et de manière universelle, non discriminatoire, progressive et vérifiable. Nous nous félicitons par ailleurs de l'attention accordée à la question de la sûreté et de la sécurité nucléaires, et nous appuyons les efforts internationaux entrepris sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique en vue d'améliorer le niveau de sûreté et de sécurité.

Pour terminer, nous espérons pouvoir aller de l'avant sur les questions cruciales inscrites à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale et entendons faire en sorte de trouver des solutions concrètes et axées sur les résultats.

M. Khair (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais, pour commencer, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je suis certain que, grâce à votre sagesse et à votre expérience, les travaux de cette session seront couronnés de succès.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/66/1). Je tiens en outre à souligner combien le présent débat sur ce rapport est important. Il est tout à fait opportun que, dans la foulée du débat général, la soixante-sixième session de l'Assemblée générale entame ses travaux avec l'examen du rapport faisant le point de l'activité de l'Organisation, qui est en lien direct avec les espoirs et les attentes de la planète en matière de développement et de renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes confrontés à un certain nombre de crises et de défis internationaux qui requièrent une réponse rapide et vigoureuse afin d'assurer la sécurité et le développement pour tous.

Le rapport met l'accent sur les besoins particuliers de l'Afrique. Nous voudrions souligner combien il importe d'appuyer le développement de l'Afrique. Avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, cet appui devrait être considéré comme une priorité absolue pour l'ONU. Il importe également d'accroître les ressources fournies à

l'Afrique et de remédier au problème de la dette contractée par le continent, notamment celle des pays les moins avancés, dont la plupart se trouvent en Afrique. Nous espérons que ce soutien s'accompagnera d'une aide à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), surtout dans les domaines culturel et social.

Mon pays attache une importance particulière à la réalisation des OMD, qui ont été convenus au niveau international. Nous espérons que le Conseil économique et social continuera de jouer un rôle de chef de file dans le contrôle et le suivi des engagements pris aux fins de la réalisation de ces objectifs. Il convient également de faire le point des obstacles rencontrés par les pays en développement en ce qui concerne la réalisation des OMD.

Nous avons espéré que le Secrétaire général dans son rapport, notamment dans le titre B du chapitre II intitulé « Paix et sécurité », féliciterait le Gouvernement soudanais pour son attachement à la paix, compte tenu en particulier de la signature de l'Accord de paix global, qui a abouti à la création de l'État du Soudan du Sud. Le Soudan a reconnu le Soudan du Sud sans attendre. Nous appelons donc l'Organisation à ne pas suivre les politiques adoptées par certains pays qui se refusent de reconnaître à chacun le mérite qui lui revient. Nous voudrions également attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que les autorités soudanaises, sous la direction du Président Omar Hassan Ahmad Al-Bachir, ont donné à la population sud-soudanaise la possibilité d'exercer son droit à l'autodétermination, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité du pays. Mon pays continue de prôner la mise en place de relations de bon voisinage avec le Gouvernement du Soudan du Sud, sur la base de la compréhension et des intérêts communs.

Pour terminer, nous espérons que le prochain rapport du Secrétaire général inclura un plan pour intensifier la coopération internationale, notamment dans les domaines de la science et de la technologie, étant donné leur importance pour favoriser le développement économique et socialement durable de nos populations. Nous espérons que cela nous aidera notamment à tirer parti des progrès réalisés au niveau international en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Nous comptons par ailleurs que l'activité de l'Organisation se caractérisera par le professionnalisme, l'impartialité et la neutralité, conformément à l'esprit

et à la lettre de la Charte des Nations Unies et afin de promouvoir la coopération entre les États en cette période critique de l'histoire du monde. L'Organisation devrait se tenir à l'écart des politiques étriquées dont l'objectif est de s'en prendre à certains pays sur la base de la sélectivité et de la pratique des deux poids deux mesures. Enfin nous espérons que la réforme de l'ONU sera menée à bien sans tarder afin que l'Organisation nous aide à maintenir la paix et la sécurité internationales et à réaliser nos objectifs de développement.

M. Acharya (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général d'avoir présenté en détail son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/66/1). Nous prenons tout particulièrement note de l'analyse et de la présentation des grandes évolutions et tendances observées au cours de l'année écoulée et de la nécessité de revitaliser la coopération mondiale sous la direction de l'ONU. Comme le rapport l'indique à juste titre, nous avons la responsabilité collective de sauvegarder les biens de l'humanité. Compte tenu de leur complexité et de leur multiplicité, ces enjeux nécessitent une coopération mondiale de premier ordre.

Convaincus de la relation symbiotique qui existe entre paix, sécurité et développement, nous nous félicitons de voir que le rapport se penche en premier lieu sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les OMD, que tous les pays doivent atteindre d'ici à 2015, demeurent nos objectifs clefs en matière de développement. Les conditions et les possibilités de leur réalisation ne sont toutefois pas les mêmes pour tout le monde. En raison des difficultés structurelles et des multiples vulnérabilités auxquels ils font face, accentuées par les effets néfastes des changements climatiques et une série de crises qui se sont exacerbées les unes les autres, les pays les moins avancés (PMA) risquent de ne pas atteindre nombre des cibles importantes fixées au titre des OMD.

Pour les PMA, l'objectif à moyen terme est de sortir de la liste des PMA. Pour cela, il leur faut atteindre les OMD et renforcer leurs capacités de production, leur infrastructure et leurs institutions, qui sont autant de multiplicateurs de développement. Ce reclassement nécessite une volonté et une détermination politiques fortes de la part des PMA et de leurs partenaires de développement ainsi qu'un appui efficace et énergique de la communauté internationale, fourni sur une base durable et prévisible. À cet égard, nous demandons que le Programme

d'action d'Istanbul soit intégralement, rapidement et efficacement mis en œuvre.

La crédibilité de l'ONU repose sur sa capacité de s'acquitter de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales telle que consacrée par la Charte. L'évolution constante de l'environnement extérieur impose à l'ONU d'adapter en permanence son approche, tout en garantissant les principes fondamentaux.

Une approche intégrée de la paix et de la sécurité est nécessaire pour faire face aux menaces diverses et complexes du monde actuel. Ces dernières années, la demande pour que l'ONU prenne une part plus importante dans la diplomatie préventive, la gestion des crises, le règlement des conflits et l'instauration d'une paix durable a connu une croissance phénoménale. Or une responsabilité accrue suppose un engagement politique accru et des ressources correspondantes.

Le maintien de la paix, qui demeure l'activité phare de l'ONU, ne cesse d'évoluer. À notre avis, la volonté commune des membres du Conseil de sécurité et la mobilisation de l'intégralité de son capital politique, fondé sur le mérite et les principes et un cadre stratégique cohérent avec un mandat explicite, détermineront en grande partie la réussite des opérations de maintien de la paix sur le terrain.

Tout aussi importante est la nécessité de disposer d'un cadre de concertation institutionnalisé avec les pays fournissant des effectifs militaires ou de police, ainsi des ressources humaines et matérielles adéquates. La sécurité et la motivation des soldats de la paix devraient faire partie intégrante d'une mission de maintien de la paix réussie. Nous demeurons fermement déterminés à contribuer au maintien de la paix.

Nous soulignons le rôle important de la Commission de consolidation de la paix. La consolidation d'une prise en main nationale, le renforcement des capacités et un appui solide au relèvement économique et à la création d'emplois pour les jeunes, en parallèle avec la stabilisation de la situation en matière de sécurité et l'harmonisation et la coordination efficace de l'action des parties prenantes, sont quelques-uns des facteurs déterminants du succès des efforts de consolidation de la paix.

Les conflits, les catastrophes naturelles, la pauvreté, la faim et les multiples crises ont aggravé les

difficultés rencontrées sur le plan humanitaire dans le monde entier. Nous préconisons le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies, tant en ressources qu'en personnel. Nous nous félicitons des efforts de l'Organisation des Nations Unies pour améliorer davantage la planification conjointe fondée sur les besoins. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies de concourir à l'élaboration des stratégies simplifiées et efficaces de réduction des risques de catastrophe pour réduire au minimum l'exposition des individus aux catastrophes naturelles, particulièrement dans les PMA.

L'attachement du Népal aux droits de l'homme est catégorique. La quête de la paix, du développement et du respect des droits de l'homme doit être cohérente et globale. Le droit au développement doit faire partie intégrante du programme mondial des droits de l'homme.

Le réchauffement climatique a souvent provoqué des phénomènes climatiques extrêmes et irréguliers, affectant la santé de l'homme, les écosystèmes et la biodiversité. Mon pays, qui fait partie tant des pays les moins avancés que des pays sans littoral, est extrêmement vulnérable aux changements climatiques, qui ont accéléré la fonte des glaces dans l'Himalaya népalais – une source d'eau douce pérenne pour plus d'un milliard de personnes en Asie du Sud. Une vingtaine de lacs glaciaires pourraient déborder, provoquant d'énormes pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables. Nous avons donc pris l'initiative de promouvoir un programme pour des montagnes durables afin d'appeler l'attention sur leurs vulnérabilités et leurs fragilités particulières.

La paralysie des négociations sur le climat nous inquiète vivement. Nous demandons à ce que l'on se fixe des objectifs ambitieux, en prenant dûment en compte les aspects équitables des changements climatiques. Le Népal attache une grande importance à la Conférence Rio+20 sur le développement durable, qui se tiendra l'année prochaine. La Conférence sera une occasion importante de faire collectivement avancer le programme d'action pour le développement durable, un accent particulier étant mis sur le bien-être de l'être humain, tout en prenant en compte les vulnérabilités des PMA.

Le Népal préconise le désarmement général et total de toutes les armes de destruction massive selon un calendrier précis. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le

Pacifique, situé à Katmandou, pourrait jouer un rôle dans la revitalisation du processus de Katmandou pour faciliter le dialogue et les discussions sur la création d'un climat de confiance dans la région.

Le terrorisme doit être combattu sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. La conclusion rapide d'une convention générale sur le terrorisme international est essentielle au renforcement du partenariat mondial et à la collaboration dans la lutte contre cette menace mortelle.

Il faut continuer à accorder la priorité au programme de santé mondial. Il importe également que la Déclaration politique sur le VIH/sida (résolution 60/262) et la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa Réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (résolution 66/2, annexe), qui s'est tenue il y a quelques jours seulement, soient mises en œuvre en priorité, en répondant pleinement aux besoins en ressources des pays en développement, en particulier des PMA.

Nous devons veiller à ce que le pouvoir et l'autorité de l'Assemblée générale soient renforcés à la mesure de son statut de seul organe représentatif universel.

Le Népal soutient l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité dans les deux catégories. Le programme de réforme doit aussi porter sur toutes les questions connexes, comme la représentation, ainsi que la transparence et le respect du principe de responsabilité dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Le rôle des petits États dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et leur contribution en la matière doivent être dûment reconnus.

Le Conseil économique et social doit jouer un rôle de chef de file pour assurer la cohérence et la fiabilité dans les systèmes économique, financier et commercial du monde et pour promouvoir les relations économiques mondiales, en étroite collaboration avec les institutions de Bretton Woods et d'autres institutions compétentes. L'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer s'agissant de donner forme au débat politique portant sur les questions économiques et financières et d'établir les normes mondiales relatives à ces questions; ce rôle doit être renforcé. Le Népal se félicite de tous les efforts visant à promouvoir la cohérence du système, y compris le démarrage des activités d'ONU-Femmes.

En conclusion, l'attachement du Népal aux objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies est profond et résolu. Pour nous, l'Organisation des Nations Unies représente une manifestation solide du multilatéralisme. Malgré les événements houleux de ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies reste un élément essentiel des relations internationales. Le monde étant de plus en plus intégré et les problèmes auxquels l'humanité est confronté étant de plus en plus complexes et divers, l'Organisation des Nations Unies reste une organisation déterminante et indispensable pour nous tous.

M. Gumende (Mozambique) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole à l'Assemblée générale, je tiens, tout d'abord, à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection unanime à la présidence de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Je félicite aussi tous les membres du Bureau. Nous saisissons aussi cette occasion pour vous exprimer le plein appui de la délégation mozambicaine dans l'exercice de vos nobles missions et responsabilités.

La délégation mozambicaine a pris connaissance avec intérêt du rapport annuel de cette année (A/66/1). Ce document met en exergue les principaux résultats que l'Organisation a obtenus au cours de la dernière session, les difficultés qu'elle a dû surmonter et, surtout, les engagements qu'il faut encore honorer. À cet égard, le rapport constitue un guide important pour le travail qui nous attend. Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport complet et tout le personnel de l'Organisation des Nations Unies pour les résultats positifs, qui n'ont été possibles que grâce à son engagement dévoué et sa détermination à agir concrètement en faveur de l'accomplissement de la mission de l'Organisation.

Ces cinq dernières années, le monde a beaucoup changé, et a été marqué par les effets combinés de différentes crises et aggravé par l'ampleur et la fréquence des catastrophes naturelles, pour ne citer que celles-ci. Dans ce contexte difficile, l'Organisation des Nations Unies a montré qu'elle était capable de s'adapter et de se transformer pour faire face aux nouvelles réalités complexes. Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies demeure notre source de force et d'inspiration, car c'est sous son égide que nous nous réunissons pour nous employer à apporter des réponses durables et complètes aux difficultés nouvelles et anciennes. Le rapport nous donne

plusieurs exemples de cette résilience, des réponses aux menaces à la paix et à la sécurité aux mesures prises dans le contexte de catastrophes humanitaires.

Nous notons avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies a renforcé son partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales, une étape importante dans l'amélioration des dispositifs d'alerte rapide, de la prévention des conflits et de la gestion des crises. Comme l'a souligné S. E. le Président Armando Guebuza dans la déclaration qu'il a prononcée dans le cadre du débat général,

« Nous réaffirmons que nous reconnaissons que [...] les organisations régionales et sous-régionales sont les piliers de la promotion et du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité. » (A/66/PV.13, p. 10)

Nous notons avec inquiétude que, quatre ans avant l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Secrétaire général a de nouveau réitéré l'appel qu'il a fait l'an dernier s'agissant des ressources financières nécessaires devant être dégagées si nous voulons atteindre les objectifs auxquels nous nous sommes fixés. La situation est encore plus grave en Afrique, où le nombre total de personnes vivant dans la misère et confrontées à l'insécurité alimentaire continue d'augmenter à cause d'une flambée des prix alimentaires et énergétiques en 2011. En outre, l'activité économique de plusieurs pays africains n'est pas appuyée par l'apport de l'appui financier supplémentaire annoncé par les partenaires de développement, y compris celui promis il y a six ans au Sommet du G-20 à Gleneagles.

À cet égard, nous attendons avec intérêt le projet de recommandation pour un cadre de développement de l'après-2015, ainsi que les conclusions du Groupe de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial, car ils guideront notre action future en faveur du développement équitable et durable. Alors que nous nous approchons de 2015, il est essentiel que la communauté internationale réaffirme son engagement à l'égard des objectifs de développement mondiaux et complets qui répondent aux besoins de chaque État Membre, des pays les moins avancés aux plus développés. Nous devons œuvrer de concert pour faire en sorte que le nouveau cadre préserve et consolide les acquis obtenus jusqu'à présent, renforce la volonté de remédier aux insuffisances, et identifie les moyens de relever les nouveaux défis.

Les récents soulèvements sociaux en Afrique du Nord et au Moyen-Orient attestent de la précarité d'une paix et d'une stabilité que n'accompagne pas un respect satisfaisant des besoins et des droits humains fondamentaux. Nous félicitons l'ONU d'avoir apporté rapidement sa contribution en encourageant le dialogue et en appuyant les autorités des pays touchés dans leurs efforts pour répondre aux besoins des peuples dans cette situation d'urgence.

Au fur et à mesure que la situation se normalise dans ces pays, l'ONU continuera à jouer un rôle de la plus haute importance pour contribuer à mettre en place des institutions démocratiques et à répondre aux besoins des populations sur le plan social. L'expérience que nous avons de la transition du conflit à la paix nous a appris quel rôle indispensable peut jouer un partenaire impartial et crédible comme l'ONU quand il s'agit de renforcer la confiance et d'encourager le dialogue entre les différents acteurs nationaux. L'ONU joue également un rôle essentiel en fournissant le savoir-faire nécessaire dans divers domaines.

On ne saurait trop insister sur le rôle de la communauté internationale dans les processus de transition en cours. À cet égard, nous saluons la décision politique de créer la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

Le Mozambique, qui est l'un des huit pays pilotes participant à l'initiative Unité d'action des Nations Unies depuis 2007, suit avec un intérêt particulier ce que fait l'Organisation pour renforcer la cohérence de l'action du système à tous les niveaux. C'est pourquoi nous nous félicitons des progrès réalisés dans ce domaine, et notamment des activités relatives à la mise en œuvre du plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies. Il convient de souligner que suite à l'évaluation parrainée par le Mozambique de l'initiative Unité d'action, nous avons notamment recensé les enjeux suivants : la nécessité d'accélérer la consolidation stratégique de cette démarche en décentralisant les rôles et les responsabilités entre le Siège de l'ONU et les bureaux de pays et la nécessité de poursuivre la rationalisation et l'harmonisation des activités des organismes des Nations Unies au niveau des pays et au niveau du Siège.

Le Mozambique a fait des progrès importants en vue d'établir avec le système des Nations Unies un partenariat plus cohérent, afin d'appuyer les plans et les stratégies nationaux de réduction de la pauvreté.

Ainsi, notre gouvernement vient de signer un nouveau plan-cadre pluriannuel des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2012-2015, qui regroupe pour la première fois toutes les activités des Nations Unies dans le pays en un seul plan-cadre tout à fait conforme à notre document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Dans la mise en œuvre de ce nouveau PNUAD, nous nous attacherons à faire fond sur les enseignements tirés de notre expérience dans le cadre de l'initiative Unité d'action afin de renforcer davantage la cohérence de l'action du système au cours des prochaines années.

À cet égard, le Mozambique se réjouit de constater que le rapport du Secrétaire général met en relief certains de ces enseignements, à commencer par l'importance d'un leadership fort du Gouvernement, l'importance de la direction et de la coordination au niveau national de l'initiative en faveur de la cohérence de l'action du système et la nécessité de renforcer les systèmes de financement conjoint de programmes pour éviter la concurrence et la fragmentation.

Le Mozambique s'est attaché en particulier à obtenir des résultats concrets en matière de réduction de la pauvreté, dans le cadre des programmes de réduction de la pauvreté mis en place par le Gouvernement. C'est pourquoi nous sommes heureux de constater que le nouveau PNUAD se fonde sur la même vision pour la prochaine étape de l'initiative Unité d'action. Nous constatons déjà quelques succès dans les domaines de la nutrition, de la protection sociale et de l'adaptation aux changements climatiques, où les programmes conjoints des Nations Unies à l'appui des objectifs du Gouvernement ont permis d'améliorer l'efficacité de l'appui apporté et d'obtenir de meilleurs résultats.

Le Mozambique estime que l'on ne peut plus revenir en arrière dans le processus de réforme accélérée du système des Nations Unies au niveau national. Nous nous réjouissons de pouvoir apporter notre contribution à ce niveau et en partageant d'autres enseignements que nous avons tirés, à l'occasion de l'évaluation indépendante en cours de l'initiative Unité d'action des Nations Unies et de la réunion intergouvernementale des pays pilotes, qui se tiendra en Uruguay en novembre.

Pour terminer, nous voudrions redire que le Mozambique est déterminé à appuyer activement les activités de l'ONU afin de réaliser les cinq impératifs mis en relief par le Secrétaire général dans son discours d'ouverture à la présente session (voir [A/66/PV.11](#)) : le développement durable, la prévention, la création d'un monde plus sûr, l'aide aux nations en transition et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Ensemble, aucun défi n'est insurmontable; ensemble, rien n'est impossible.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question à la présente séance.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation publié sous la cote [A/66/1](#)?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 110 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 5.